



Nom commercial: Ciclopirox olaminum

Numéro de la matière: 062750

Version: 1 / CH

Date de révision: 08.03.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 10.08.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Ciclopirox olaminum

N° d'article 06275000

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la personne

responsable pour
cette FDS

sdb@haenseler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Acute Tox. 4 H312

Eye Irrit. 2 H319

Acute Tox. 4 H332

Classification selon les Directives CE

Classification Xn, R20/21/22

Xi, R36

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H312

Nocif par contact cutané.

H332

Nocif par inhalation.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P264.1

Wash hands thoroughly after handling.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de



Nom commercial: Ciclopirox olaminum

Numéro de la matière: 062750

Version: 1 / CH

Date de révision: 08.03.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 10.08.12

P301+P312	protection des yeux/du visage. EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger

Nocif

Phrase(s) de risque

20/21/22
36 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
Irritant pour les yeux.

Phrase(s) S

24/25
26 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

36/37
45 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient 6-cyclohexyl-1-hydroxy-4-méthylpyridin-2(1H)-one, compound with 2-aminoethanol (1:1)

3. Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****6-cyclohexyl-1-hydroxy-4-méthylpyridin-2(1H)-one, compound with 2-aminoethanol (1:1)**

No. CAS	41621-49-2			
No. EINECS	255-464-9			
Concentration		>=	50	%
Classification	Xn, R20/21/22 Xi, R36			

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

H302
H312
H332
H319

4. Premiers secours



Nom commercial: Ciclopirox olaminum

Numéro de la matière: 062750

Version: 1 / CH

Date de révision: 08.03.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 10.08.12

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Tenir chaud et calme. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Enlever les lentilles de contact. Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Tenir chaud et calme. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau, Mousse, Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Vapeurs nitreuses (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter équipement de protection. écartier personnes sans défense.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eviter le dégagement de poussières. Empêcher l'élargissement (à l'aide du sable ou de la terre). Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr).

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Ne pas inhaler les poussières. Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.



Nom commercial: Ciclopirox olaminum

Numéro de la matière: 062750

Version: 1 / CH

Date de révision: 08.03.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 10.08.12

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Veiller à une ventilation adéquate.

Protection respiratoire - Note

En cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire.

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	solide		
Couleur	blanc à jaune clair		
Odeur	inodore		
Point de fusion			
Valeur	200		°C
Pression	>		
Point d'ébullition			
Remarque	N'est disponible		
Point d'éclair			
Remarque	Non applicable		
Hydrosolubilité			
Remarque	se solubilise facilement		
Solubilité dans d'autres solvants			
éthanol			
Remarque	très bonne solubilité		
Temps d'écoulement			
Remarque	N'est disponible		

10. Stabilité et réactivité**10.4. Conditions à éviter**

Chaleur

10.5. Matières incompatibles

Des agents d'oxydation forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes d'azote (NOx), Oxyde et dioxyde de carbone

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Remarque	Aucun données connues.		
Espèces	souris		
DL 50	1740		mg/kg



Nom commercial: Ciclopirox olaminum

Numéro de la matière: 062750

Version: 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 08.03.12

Date d'impression: 10.08.12

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Ne pas documenté.

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Ne pas documenté.

corrosion cutanée/irritation cutanée;

Remarque Aucun effet d'irritation connu.

lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Remarque Le produit est irritant pour les yeux.

Toxicité reproductrice

Remarque D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la reproduction.

12. Informations écologiques**12.6. Autres effets néfastes****Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**Code de déchets CEE Ne pas décharger dans les égouts.
Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.**Emballages contaminés**

Éliminer comme le produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID**

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

Transport aérien

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

15. Informations réglementaires**16. Autres informations****R-phrases listed in chapter 3**20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
36 Irritant pour les yeux.**Hazard statements listed in chapter 3**H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.**Informations complémentaires**



Nom commercial: Ciclopirox olaminum

Numéro de la matiere: 062750

Version: 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 08.03.12

Date d'impression: 10.08.12

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.